



SEANCE
du 4 juin 2016

ORDRE DU JOUR

- Statuts du SDET
- Décision modificative
- Avenir décharge communale
- Questions diverses :
 - aire de vie

Membres présents: Lionel BOUDGHENE, Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX, , Rose-Marie KURGOUALE, Fanny LACASSAGNE, , Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

Membres représentés : Gaëtan GÖBBELS pouvoir donné à Mathieu DAUPLEIX, Guy LEGROS pouvoir donné à Annick PIEUX, François MAURY, pouvoir donné à Rose-Marie KURGOUALE.

Secrétaire de séance: Lionel BOUDGHENE.

L'an deux mille seize, le 4 juin à 10h,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 28 mai 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT- article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

I. Délibérations

1. Modification des statuts du SDET

Madame le Maire informe le Conseil que par une délibération, le SDET a modifié ses statuts. Elle soumet au vote du Conseil Municipal ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification envisagée.

2. Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil que des crédits doivent être ouverts pour couvrir les dépenses imprévues pour la réparation des cloches de l'église.

Madame le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

Crédits à ouvrir		Crédits à réduire	
Opération 85 : église	+1400	Opération 77 : équipement divers	-1400
Article 2315: installations, matériel et outillage		Article 2315 : installations, matériel et outillage	
Total	+ 1400	Total	-1400

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **valide** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus

3. Décharge communale

Pour rappel, suite à un décret de 2006, les décharges communales doivent être fermées ou transformées en installations réglementées de stockage et valorisation des déchets inertes. La commune de Vieux ne peut pas faire face à de tels investissements.

Madame le Maire soumet l'avenir de la décharge communale au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour la fermeture complète de la décharge, par 6 voix pour, 4 contre et 1 abstention, à compter du 1^{er} septembre 2016.

La commission environnement est chargée des modalités de fermeture et d'étudier le réaménagement de l'aire de ramassage des ordures ménagères.

II. Questions diverses

1. Eglise

Une fuite provenant du toit de l'église a été constaté, le conseil décidera lors d'une prochaine réunion de l'opportunité de faire appel à un entrepreneur.

2. Stop de la route d'Alos

La bande d'arrêt du stop situé en bas de la route d'Alos n'est plus visible. La commission voirie est chargée de la faire repeindre.

3. Aire de ramassage scolaire et rond point.

Madame le Maire et la commission suivant le projet ont eu le retour de la direction des routes et de sécurité routière concernant la modification du carrefour à l'entrée de la commune au croisement D1/D26. Elle préconise pour faciliter la circulation de la D 26 vers Cahuzac. de supprimer un trottoir prévu dans le projet.

4. Pots des nouveaux arrivants.

Il est fixé au 1^{er} juillet à 18h.

5. Aire de Vie

Les membres de la commission chargée du projet exposent leur plan au Conseil. Ils doivent faire établir des devis pour le revêtement.

La séance est levée à 12h00 sur tout ce qui est rapporté ci-avant.